

**Annexe 1 : Les territoires et les MAEC à enjeu localisé – campagne 2018**

dépt	Libellé du territoire	Code de la mesure	Critère de sélection	Libellé de la mesure	Plafond de crédits Etat/MAEC (€/an)
22	Arguenon enjeu eau	BR_AREA_GC04	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Barrage de la Ville Hatte	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5 000
22	Arguenon enjeu eau	BR_AREA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
22	Arguenon enjeu eau	BR_AREA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
22	Arguenon enjeu eau	BR_AREA_HE01	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Barrage de la Ville Hatte	gestion de l'herbe par pâturage limité	5 000
22	Arguenon enjeu eau	BR_AREA_HE02	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Barrage de la Ville Hatte	gestion de l'herbe par retard de fauche	5 000
22	Arguenon enjeu eau	BR_AREA_HE03	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Barrage de la Ville Hatte	gestion des milieux humides	5 000
22	Arguenon enjeu phyto	BR_ARPH_GC10	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Barrage de la Ville Hatte	réduction des produits phyto herbicides primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
22	Arguenon enjeu phyto	BR_ARPH_GC12	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Barrage de la Ville Hatte	réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
22	Arguenon enjeu phyto	BR_ARPH_GC20	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Barrage de la Ville Hatte	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
22	Arguenon enjeu phyto	BR_ARPH_GC22	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Barrage de la Ville Hatte	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
22	Arguenon enjeu phyto	BR_ARPH_GC30	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Barrage de la Ville Hatte	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
22	Arguenon enjeu phyto	BR_ARPH_GC32	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Barrage de la Ville Hatte	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
22	Baie de la Fresnaye enjeu eau	BR_FREA_GC04	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5 000
22	Baie de la Fresnaye enjeu eau	BR_FREA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
22	Baie de la Fresnaye enjeu eau	BR_FREA_HE01	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion de l'herbe par pâturage limité	5 000
22	Baie de la Fresnaye enjeu eau	BR_FREA_HE02	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion de l'herbe par retard de fauche	5 000
22	Baie de la Fresnaye enjeu eau	BR_FREA_HE03	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion des milieux humides	5 000
22	Baie de la Fresnaye enjeu phyto	BR_FRPH_GC10		réduction des produits phyto herbicides primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
22	Baie de la Fresnaye enjeu phyto	BR_FRPH_GC12		réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
22	Baie de la Fresnaye enjeu phyto	BR_FRPH_GC20		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
22	Baie de la Fresnaye enjeu phyto	BR_FRPH_GC22		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
22	Baie de la Fresnaye enjeu phyto	BR_FRPH_GC30		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
22	Baie de la Fresnaye enjeu phyto	BR_FRPH_GC32		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
22	Baie de Saint Briec enjeu eau	BR_SBEA_GC04	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5 000
22	Baie de Saint Briec enjeu eau	BR_SBEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
22	Baie de Saint Briec enjeu eau	BR_SBEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
22	Baie de Saint Briec enjeu eau	BR_SBEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
22	Baie de Saint Briec enjeu eau	BR_SBEA_HE01	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion de l'herbe par pâturage limité	5 000
22	Baie de Saint Briec enjeu eau	BR_SBEA_HE02	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion de l'herbe par retard de fauche	5 000
22	Baie de Saint Briec enjeu eau	BR_SBEA_HE03	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion des milieux humides	5 000
22	Baie de Saint Briec enjeu phyto	BR_SBPB_GC10		réduction des produits phyto herbicides primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
22	Baie de Saint Briec enjeu phyto	BR_SBPB_GC12		réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
22	Baie de Saint Briec enjeu phyto	BR_SBPB_GC20		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
22	Baie de Saint Briec enjeu phyto	BR_SBPB_GC22		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
22	Baie de Saint Briec enjeu phyto	BR_SBPB_GC30		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
22	Baie de Saint Briec enjeu phyto	BR_SBPB_GC32		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
22	Blavet costarmoricaïn enjeu biodiversité	BR_BCBD_HE04	en 2018 : uniquement pour les parcelles situées en milieux remarquables et/ou dans des corridors écologiques	absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage	5 000
22	Blavet costarmoricaïn enjeu biodiversité	BR_BCBD_HE05	en 2018 : uniquement pour les parcelles situées en milieux remarquables et/ou dans des corridors écologiques	gestion de l'herbe par retard de fauche et absence de fertilisation	5 000
22	Blavet costarmoricaïn enjeu eau	BR_BCEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
22	Blavet costarmoricaïn enjeu eau	BR_BCEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
22	Blavet costarmoricaïn enjeu eau	BR_BCEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
22	Grand Trieux - Leff enjeu eau	BR_TLEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
22	Grand Trieux - Leff enjeu eau	BR_TLEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
22	Grand Trieux - Leff enjeu eau	BR_TLEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu eau	BR_JGEA_GC04	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Guindy et Bizien	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5 000
22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu eau	BR_JGEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000

22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu eau	BR_JGEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu eau	BR_JGEA_HE02	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Guindy et Bizien	gestion de l'herbe par retard de fauche	5 000
22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu phyto	BR_JGPH_GC10	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Guindy et Bizien	réduction des produits phyto herbicides primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu phyto	BR_JGPH_GC12	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Guindy et Bizien	réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu phyto	BR_JGPH_GC20	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Guindy et Bizien	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu phyto	BR_JGPH_GC22	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Guindy et Bizien	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu phyto	BR_JGPH_GC30	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Guindy et Bizien	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu phyto	BR_JGPH_GC32	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Guindy et Bizien	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
22	Léguer enjeu biodiversité	BR_LEBD_HE04	en 2018 : uniquement pour les parcelles qui arrivent à échéance d'un contrat MAET « zones humides »	absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage	5 000
22	Léguer enjeu biodiversité	BR_LEBD_HE05	en 2018 : uniquement pour les parcelles qui arrivent à échéance d'un contrat MAET « zones humides »	gestion de l'herbe par retard de fauche et absence de fertilisation	5 000
22	Léguer enjeu eau	BR_LEEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
22	Léguer enjeu eau	BR_LEEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
22	Lieue de Grève enjeu eau	BR_LGEA_GC04	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5 000
22	Lieue de Grève enjeu eau	BR_LGEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
22	Lieue de Grève enjeu eau	BR_LGEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
22	Lieue de Grève enjeu eau	BR_LGEA_HE01	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion de l'herbe par pâturage limité	5 000
22	Lieue de Grève enjeu eau	BR_LGEA_HE02	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion de l'herbe par retard de fauche	5 000
22	Lieue de Grève enjeu eau	BR_LGEA_HE03	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion des milieux humides	5 000
22	Oust et Lié enjeu eau	BR_OLEA_GC04	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Querra et Herbinaye	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5 000
22	Oust et Lié enjeu eau	BR_OLEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
22	Oust et Lié enjeu eau	BR_OLEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
22	Oust et Lié enjeu eau	BR_OLEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
22	Oust et Lié enjeu eau	BR_OLEA_HE01	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Querra et Herbinaye	gestion de l'herbe par pâturage limité	5 000
22	Oust et Lié enjeu eau	BR_OLEA_HE02	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Querra et Herbinaye	gestion de l'herbe par retard de fauche	5 000
22	Oust et Lié enjeu eau	BR_OLEA_HE03	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Querra et Herbinaye	gestion des milieux humides	5 000
22	Oust et Lié enjeu phyto	BR_OLPH_GC10	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Querra et Herbinaye	réduction des produits phyto herbicides primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
22	Oust et Lié enjeu phyto	BR_OLPH_GC12	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Querra et Herbinaye	réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
22	Oust et Lié enjeu phyto	BR_OLPH_GC20	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Querra et Herbinaye	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
22	Oust et Lié enjeu phyto	BR_OLPH_GC22	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Querra et Herbinaye	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
22	Oust et Lié enjeu phyto	BR_OLPH_GC30	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Querra et Herbinaye	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
22	Oust et Lié enjeu phyto	BR_OLPH_GC32	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Querra et Herbinaye	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
29	Aber Benoît enjeu eau	BR_ABEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
29	Aber Benoît enjeu eau	BR_ABEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
29	Aber Benoît enjeu eau	BR_ABEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
29	Aber wrach - Quillimadec - Alanan - Flèche enjeu eau	BR_WQEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
29	Aber wrach - Quillimadec - Alanan - Flèche enjeu eau	BR_WQEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
29	Aber wrach - Quillimadec - Alanan - Flèche enjeu eau	BR_WQEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
29	Aber wrach - Quillimadec - Alanan - Flèche enjeu eau	BR_WQEA_HE01	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion de l'herbe par pâturage limité	5 000
29	Aber wrach - Quillimadec - Alanan - Flèche enjeu eau	BR_WQEA_HE02	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion de l'herbe par retard de fauche	5 000
29	Aber wrach - Quillimadec - Alanan - Flèche enjeu phyto	BR_WQPH_GC10		réduction des produits phyto herbicides primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
29	Aber wrach - Quillimadec - Alanan - Flèche enjeu phyto	BR_WQPH_GC12		réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
29	Aber wrach - Quillimadec - Alanan - Flèche enjeu phyto	BR_WQPH_GC20		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
29	Aber wrach - Quillimadec - Alanan - Flèche enjeu phyto	BR_WQPH_GC22		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
29	Aber wrach - Quillimadec - Alanan - Flèche enjeu phyto	BR_WQPH_GC30		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
29	Aber wrach - Quillimadec - Alanan - Flèche enjeu phyto	BR_WQPH_GC32		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
29	Aulne enjeu eau	BR_AUEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
29	Aulne enjeu eau	BR_AUEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
29	Aulne enjeu eau	BR_AUEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
29	Baie de Douarnenez enjeu eau	BR_DOEA_GC04	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5 000

29	Baie de Douarnenez enjeu eau	BR_DOEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
29	Baie de Douarnenez enjeu eau	BR_DOEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
29	Baie de Douarnenez enjeu eau	BR_DOEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
29	Baie de Douarnenez enjeu eau	BR_DOEA_HE01	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion de l'herbe par pâturage limité	5 000
29	Baie de Douarnenez enjeu eau	BR_DOEA_HE02	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion de l'herbe par retard de fauche	5 000
29	Baie de Douarnenez enjeu eau	BR_DOEA_HE03	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion des milieux humides	5 000
29	Bas-Trégor enjeu eau	BR_MOEA_GC04	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5 000
29	Bas-Trégor enjeu eau	BR_MOEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
29	Bas-Trégor enjeu eau	BR_MOEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
29	Bas-Trégor enjeu eau	BR_MOEA_HE01	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion de l'herbe par pâturage limité	5 000
29	Bas-Trégor enjeu eau	BR_MOEA_HE02	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion de l'herbe par retard de fauche	5 000
29	Bas-Trégor enjeu eau	BR_MOEA_HE03	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion des milieux humides	5 000
29	Ellé Isole Laïta enjeu eau	BR_EIEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
29	Ellé Isole Laïta enjeu eau	BR_EIEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
29	Elorn enjeu eau	BR_ELEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
29	Elorn enjeu eau	BR_ELEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
29	Elorn enjeu eau	BR_ELEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu eau	BR_HGEA_GC04	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5 000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu eau	BR_HGEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu eau	BR_HGEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu eau	BR_HGEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu eau	BR_HGEA_HE01	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion de l'herbe par pâturage limité	5 000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu eau	BR_HGEA_HE02	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion de l'herbe par retard de fauche	5 000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu eau	BR_HGEA_HE03	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion des milieux humides	5 000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu phyto	BR_HGPH_GC10		réduction des produits phyto herbicides primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu phyto	BR_HGPH_GC12		réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu phyto	BR_HGPH_GC20		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu phyto	BR_HGPH_GC22		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu phyto	BR_HGPH_GC30		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu phyto	BR_HGPH_GC32		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
29	Kermorvan enjeu eau	BR_KEEA_GC04		mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5 000
29	Kermorvan enjeu eau	BR_KEEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
29	Kermorvan enjeu eau	BR_KEEA_HE01		gestion de l'herbe par pâturage limité	5 000
29	Kermorvan enjeu eau	BR_KEEA_HE02		gestion de l'herbe par retard de fauche	5 000
29	Odet - Aven enjeu eau	BR_BFEA_GC04	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5 000
29	Odet - Aven enjeu eau	BR_BFEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
29	Odet - Aven enjeu eau	BR_BFEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
29	Odet - Aven enjeu eau	BR_BFEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
29	Odet - Aven enjeu eau	BR_BFEA_HE01	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion de l'herbe par pâturage limité	5 000
29	Odet - Aven enjeu eau	BR_BFEA_HE02	en 2018 : uniquement pour les exploitations en BV algues vertes	gestion de l'herbe par retard de fauche	5 000
29	Ouest Cornouaille enjeu eau	BR_OCEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
29	Parc Naturel Régional d'Armorique enjeu biodiversité	BR_PABD_HE22		entretien des landes atlantiques par la réduction de la fréquence de fauche	5 000
29	Parc Naturel Régional d'Armorique enjeu eau	BR_PAEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
29	Parc Naturel Régional d'Armorique enjeu eau	BR_PAEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
29	Parc Naturel Régional d'Armorique enjeu eau	BR_PAEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
29	Pays d'Iroise enjeu eau	BR_IREA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
29	Pays d'Iroise enjeu eau	BR_IREA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
29	Pays d'Iroise enjeu eau	BR_IREA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
29	Penzé enjeu eau	BR_PEEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000

29	Penzé enjeu eau	BR_PEEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
35	Airon enjeu eau	BR_AIEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
35	Flume enjeu eau	BR_FLEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
35	Flume enjeu eau	BR_FLEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
35	Frémur Baie de Beaussais enjeu eau	BR_FBFA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
35	Frémur Baie de Beaussais enjeu eau	BR_FBFA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
35	Haut Couesnon captage prioritaire	BR_HCCP_GC07		conversion au semis direct sous couvert et réduction des herbicides en captage prioritaire	11 000
35	Haut Couesnon captage prioritaire	BR_HCCP_GC08		conversion au semis direct sous couvert et réduction des produits phyto avec une part importante de céréales en captage prioritaire	11 000
35	Haut Couesnon captage prioritaire	BR_HCCP_GC09		conversion au semis direct sous couvert et réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages en captage prioritaire	11 000
35	Haut Couesnon captage prioritaire	BR_HCCP_GC11	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire phyto du Haut Couesnon	réduction des produits phyto herbicides primo déclarant en captage prioritaire	9 000
35	Haut Couesnon captage prioritaire	BR_HCCP_GC12	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire phyto du Haut Couesnon	réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
35	Haut Couesnon captage prioritaire	BR_HCCP_GC21	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire phyto du Haut Couesnon	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant en captage prioritaire	9 000
35	Haut Couesnon captage prioritaire	BR_HCCP_GC22	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire phyto du Haut Couesnon	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
35	Haut Couesnon captage prioritaire	BR_HCCP_GC31	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire phyto du Haut Couesnon	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant en captage prioritaire	9 000
35	Haut Couesnon captage prioritaire	BR_HCCP_GC32	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire phyto du Haut Couesnon	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
35	Haut Couesnon enjeu eau	BR_HCEA_GC04	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire La Roche, les Echelles, le Bas Sancé, Quincampoix	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5 000
35	Haut Couesnon enjeu eau	BR_HCEA_GC06	hors captage prioritaire	conversion au semis direct sous couvert	9 000
35	Haut Couesnon enjeu eau	BR_HCEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
35	Haut Couesnon enjeu eau	BR_HCEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
35	Haut Couesnon enjeu eau	BR_HCEA_HE01	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire La Roche, les Echelles, le Bas Sancé, Quincampoix	gestion de l'herbe par pâturage limité	5 000
35	Haut Couesnon enjeu eau	BR_HCEA_HE02	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire La Roche, les Echelles, le Bas Sancé, Quincampoix	gestion de l'herbe par retard de fauche	5 000
35	Haut Couesnon enjeu eau	BR_HCEA_HE03	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire La Roche, les Echelles, le Bas Sancé, Quincampoix	gestion des milieux humides	5 000
35	Haut Couesnon enjeu phyto	BR_HCPH_GC10	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire les Echelles, le Bas Sancé	réduction des produits phyto herbicides primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
35	Haut Couesnon enjeu phyto	BR_HCPH_GC12	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire les Echelles, le Bas Sancé	réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
35	Haut Couesnon enjeu phyto	BR_HCPH_GC20	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire les Echelles, le Bas Sancé	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
35	Haut Couesnon enjeu phyto	BR_HCPH_GC22	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire les Echelles, le Bas Sancé	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
35	Haut Couesnon enjeu phyto	BR_HCPH_GC30	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire les Echelles, le Bas Sancé	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
35	Haut Couesnon enjeu phyto	BR_HCPH_GC32	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire les Echelles, le Bas Sancé	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
35	Haute Rance enjeu eau	BR_HREA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
35	Haute Rance enjeu eau	BR_HREA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
35	Haute Rance enjeu eau	BR_HREA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
35	Ille et Illet enjeu eau	BR_IIEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
35	Ille et Illet enjeu eau	BR_IIEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
35	Linon enjeu eau	BR_LIEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5000
35	Linon enjeu eau	BR_LIEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
35	Meu captage prioritaire	BR_MECP_GC07		conversion au semis direct sous couvert et réduction des herbicides en captage prioritaire	11000
35	Meu captage prioritaire	BR_MECP_GC08		conversion au semis direct sous couvert et réduction des produits phyto avec une part importante de céréales en captage prioritaire	11 000
35	Meu captage prioritaire	BR_MECP_GC09		conversion au semis direct sous couvert et réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages en captage prioritaire	11 000
35	Meu captage prioritaire	BR_MECP_GC11	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire La Ville Chevron	réduction des produits phyto herbicides primo déclarant en captage prioritaire	9 000
35	Meu captage prioritaire	BR_MECP_GC12	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire La Ville Chevron	réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
35	Meu captage prioritaire	BR_MECP_GC21	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire La Ville Chevron	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant en captage prioritaire	9 000
35	Meu captage prioritaire	BR_MECP_GC22	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire La Ville Chevron	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
35	Meu captage prioritaire	BR_MECP_GC31	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire La Ville Chevron	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant en captage prioritaire	9 000
35	Meu captage prioritaire	BR_MECP_GC32	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire La Ville Chevron	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
35	Meu enjeu eau	BR_MEEA_GC04	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire La Ville Chevron	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5 000
35	Meu enjeu eau	BR_MEEA_GC06	hors captage prioritaire	conversion au semis direct sous couvert	9 000
35	Meu enjeu eau	BR_MEEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
35	Meu enjeu eau	BR_MEEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
35	Meu enjeu eau	BR_MEEA_HE01	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire La Ville Chevron	gestion de l'herbe par pâturage limité	5 000

35	Meu enjeu eau	BR_MEEA_HE02	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire La Ville Chevron	gestion de l'herbe par retard de fauche	5 000
35	Mireloup - Beaufort - Landal captage prioritaire	BR_MACP_GC07		conversion au semis direct sous couvert et réduction des herbicides en captage prioritaire	11 000
35	Mireloup - Beaufort - Landal captage prioritaire	BR_MACP_GC08		conversion au semis direct sous couvert et réduction des produits phyto avec une part importante de céréales en captage prioritaire	11 000
35	Mireloup - Beaufort - Landal captage prioritaire	BR_MACP_GC09		conversion au semis direct sous couvert et réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages en captage prioritaire	11 000
35	Mireloup - Beaufort - Landal captage prioritaire	BR_MACP_GC11	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Mireloup, Landal, Beaufort	réduction des produits phyto herbicides primo déclarant en captage prioritaire	9 000
35	Mireloup - Beaufort - Landal captage prioritaire	BR_MACP_GC12	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Mireloup, Landal, Beaufort	réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
35	Mireloup - Beaufort - Landal captage prioritaire	BR_MACP_GC21	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Mireloup, Landal, Beaufort	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant en captage prioritaire	9 000
35	Mireloup - Beaufort - Landal captage prioritaire	BR_MACP_GC22	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Mireloup, Landal, Beaufort	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
35	Mireloup - Beaufort - Landal captage prioritaire	BR_MACP_GC31	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Mireloup, Landal, Beaufort	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant en captage prioritaire	9 000
35	Mireloup - Beaufort - Landal captage prioritaire	BR_MACP_GC32	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Mireloup, Landal, Beaufort	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
35	Mireloup - Beaufort - Landal enjeu eau	BR_MAEA_GC04	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Mireloup, Landal, Beaufort	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5 000
35	Mireloup - Beaufort - Landal enjeu eau	BR_MAEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
35	Mireloup - Beaufort - Landal enjeu eau	BR_MAEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
35	Mireloup - Beaufort - Landal enjeu eau	BR_MAEA_HE01	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Mireloup, Landal, Beaufort	gestion de l'herbe par pâturage limité	5 000
35	Mireloup - Beaufort - Landal enjeu eau	BR_MAEA_HE02	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Mireloup, Landal, Beaufort	gestion de l'herbe par retard de fauche	5 000
35	Mireloup - Beaufort - Landal enjeu eau	BR_MAEA_HE03	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Mireloup, Landal, Beaufort	gestion des milieux humides	5 000
35	Moyen Couesnon et Basse Vallée du Couesnon enjeu eau	BR_MCEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
35	Moyen Couesnon et Basse Vallée du Couesnon enjeu eau	BR_MCEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
35	Moyen Couesnon et Basse Vallée du Couesnon enjeu eau	BR_MCEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
35	Rance Aval Faluns Guinefort enjeu eau	BR_RAEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
35	Rance Aval Faluns Guinefort enjeu eau	BR_RAEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
35	Rance Aval Faluns Guinefort enjeu eau	BR_RAEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
35	Seiche enjeu eau	BR_SEEA_GC04		mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5 000
35	Seiche enjeu eau	BR_SEEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
35	Seiche enjeu eau	BR_SEEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
35	Seiche enjeu eau	BR_SEEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
35	Seiche enjeu eau	BR_SEEA_HE01		gestion de l'herbe par pâturage limité	5 000
35	Seiche enjeu eau	BR_SEEA_HE02		gestion de l'herbe par retard de fauche	5 000
35	Seiche enjeu eau	BR_SEEA_HE03		gestion des milieux humides	5 000
35	Seiche enjeu phyto	BR_SEPH_GC10		réduction des produits phyto herbicides primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
35	Seiche enjeu phyto	BR_SEPH_GC12		réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
35	Seiche enjeu phyto	BR_SEPH_GC20		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
35	Seiche enjeu phyto	BR_SEPH_GC22		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
35	Seiche enjeu phyto	BR_SEPH_GC30		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
35	Seiche enjeu phyto	BR_SEPH_GC32		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
35	Semnon enjeu eau	BR_SNEA_GC04		mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5 000
35	Semnon enjeu eau	BR_SNEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
35	Semnon enjeu eau	BR_SNEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
35	Semnon enjeu eau	BR_SNEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
35	Semnon enjeu phyto	BR_SNPH_GC10		réduction des produits phyto herbicides primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
35	Semnon enjeu phyto	BR_SNPH_GC12		réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
35	Semnon enjeu phyto	BR_SNPH_GC20		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
35	Semnon enjeu phyto	BR_SNPH_GC22		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
35	Semnon enjeu phyto	BR_SNPH_GC30		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
35	Semnon enjeu phyto	BR_SNPH_GC32		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
35	Vilaine amont captage prioritaire	BR_VACP_GC07		conversion au semis direct sous couvert et réduction des herbicides en captage prioritaire	11 000
35	Vilaine amont captage prioritaire	BR_VACP_GC08		conversion au semis direct sous couvert et réduction des produits phyto avec une part importante de céréales en captage prioritaire	11 000
35	Vilaine amont captage prioritaire	BR_VACP_GC09		conversion au semis direct sous couvert et réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages en captage prioritaire	11 000
35	Vilaine amont captage prioritaire	BR_VACP_GC11	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Billon et La Valière	réduction des produits phyto herbicides primo déclarant en captage prioritaire	9 000

35	Vilaine amont captage prioritaire	BR_VACP_GC12	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Billon et La Valière	réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
35	Vilaine amont captage prioritaire	BR_VACP_GC21	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Billon et La Valière	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant en captage prioritaire	9 000
35	Vilaine amont captage prioritaire	BR_VACP_GC22	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Billon et La Valière	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
35	Vilaine amont captage prioritaire	BR_VACP_GC31	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Billon et La Valière	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant en captage prioritaire	9 000
35	Vilaine amont captage prioritaire	BR_VACP_GC32	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Billon et La Valière	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
35	Vilaine amont enjeu eau	BR_VAEA_GC04	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Billon et La Valière	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5 000
35	Vilaine amont enjeu eau	BR_VAEA_GC06	hors captage prioritaire	conversion au semis direct sous couvert	9 000
35	Vilaine amont enjeu eau	BR_VAEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
35	Vilaine amont enjeu eau	BR_VAEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
35	Vilaine amont enjeu eau	BR_VAEA_HE01	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Billon et La Valière	gestion de l'herbe par pâturage limité	5 000
35	Vilaine amont enjeu eau	BR_VAEA_HE02	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Billon et La Valière	gestion de l'herbe par retard de fauche	5 000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu eau	BR_GOEA_GC04	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire amont de la Herbinaye	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5 000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu eau	BR_GOEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu eau	BR_GOEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu eau	BR_GOEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu eau	BR_GOEA_HE01	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire amont de la Herbinaye	gestion de l'herbe par pâturage limité	5 000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu eau	BR_GOEA_HE02	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire amont de la Herbinaye	gestion de l'herbe par retard de fauche	5 000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu phyto	BR_GOPH_GC10	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire amont de la Herbinaye	réduction des produits phyto herbicides primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu phyto	BR_GOPH_GC12	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire amont de la Herbinaye	réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu phyto	BR_GOPH_GC20	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire amont de la Herbinaye	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu phyto	BR_GOPH_GC22	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire amont de la Herbinaye	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu phyto	BR_GOPH_GC30	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire amont de la Herbinaye	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant hors captage prioritaire	9 000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu phyto	BR_GOPH_GC32	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire amont de la Herbinaye	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
56	Groix enjeu biodiversité	BR_GRBD_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
56	Groix enjeu eau	BR_GREA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
56	Loch et Sal enjeu eau	BR_LSEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
56	Marais de Vilaine enjeu biodiversité	BR_MVBD_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
56	Marais de Vilaine enjeu biodiversité	BR_MVBD_HE16		gestion extensive avec absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage	5 000
56	Marais de Vilaine enjeu biodiversité	BR_MVBD_HE17		gestion extensive et absence de fertilisation	5 000
56	Marais de Vilaine enjeu biodiversité	BR_MVBD_HE18		gestion des milieux humides (marais de Vilaine uniquement)	5 000
56	Marais de Vilaine enjeu biodiversité	BR_MVBD_HE20		gestion de l'herbe par retard de fauche (marais de Vilaine uniquement)	5 000
56	PNR Golfe du Morbihan captage prioritaire	BR_PMCP_GC11	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire de Noyal	réduction des produits phyto herbicides primo déclarant en captage prioritaire	9 000
56	PNR Golfe du Morbihan captage prioritaire	BR_PMCP_GC12	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire de Noyal	réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
56	PNR Golfe du Morbihan captage prioritaire	BR_PMCP_GC21	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire de Noyal	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant en captage prioritaire	9 000
56	PNR Golfe du Morbihan captage prioritaire	BR_PMCP_GC22	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire de Noyal	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
56	PNR Golfe du Morbihan captage prioritaire	BR_PMCP_GC31	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire de Noyal	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant en captage prioritaire	9 000
56	PNR Golfe du Morbihan captage prioritaire	BR_PMCP_GC32	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire de Noyal	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9 000
56	PNR Golfe du Morbihan enjeu eau	BR_PMEA_GC04	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire de Noyal	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5 000
56	PNR Golfe du Morbihan enjeu eau	BR_PMEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
56	PNR Golfe du Morbihan enjeu eau	BR_PMEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
56	PNR Golfe du Morbihan enjeu eau	BR_PMEA_HE01	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire de Noyal	gestion de l'herbe par pâturage limité	5 000
56	PNR Golfe du Morbihan enjeu eau	BR_PMEA_HE02	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire de Noyal	gestion de l'herbe par retard de fauche	5 000
56	PNR Golfe du Morbihan enjeu eau	BR_PMEA_HE03	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire de Noyal	gestion des milieux humides	5 000
56	Scorff enjeu eau	BR_SCEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
56	Scorff enjeu eau	BR_SCEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
56	Scorff enjeu eau	BR_SCEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000
56	Vallée du Blavet enjeu eau	BR_VBEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9 000
56	Vallée du Blavet enjeu eau	BR_VBEA_HA01		entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	5 000
56	Vallée du Blavet enjeu eau	BR_VBEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5 000